

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 28

Procurations : 3

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 AVRIL 2022**

N° 2022/2/14

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'avril à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le trente mars deux-mille vingt-deux.

Présents :

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémy, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, BOREL Christian, DURIF Marlène et MAENHOUT Bernard.

Procurations :

M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc  
Mme DURIF Mylène donne procuration à M. CARRET Bruno  
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène

Mme SEIMANDO Mylène est élue secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du compte administratif du budget des ordures ménagères 2021**

Le président quitte la séance,  
Le conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte administratif 2021 du budget ordures ménagères  
Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,  
Après en avoir délibéré,  
Prend acte des résultats de l'exercice 2021 qui ressortent ainsi qu'il suit :

**En section d'exploitation**

Recettes d'exploitation 2021	1 335 906,47 €
Dépenses d'exploitation 2021	1 190 570,20 €
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>145 336,27 €</b>
Résultat antérieur reporté	246 535,80 €
<b>Soit un résultat de clôture 2021</b>	<b>391 872,07 €</b>

**En section d'investissement**

Recettes d'investissement 2021	974 796,05 €
Dépenses d'investissement 2021	1 011 053,38 €
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>-36 257,33 €</b>
Résultat antérieur reporté	373 857,04 €
<b>Soit un résultat de clôture 2021 avant RAR</b>	<b>337 599,71 €</b>
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	- 235 856,00 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget des ordures ménagères issue au titre de l'exercice 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 07 avril 2022  
Et de la publication, le 11 avril 2022

Le vice-président,

Monsieur Francis CESTER.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*

